

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Ministère de la transition écologique et  
solidaire

**Direction générale de l'aviation civile**

**Note du 20 décembre 2019 portant organisation du service technique de l'aviation  
civile**

NOR : TREA2005305N  
*(Texte non paru au journal officiel)*

<b>DGAC/DTA/STAC</b>	<b>NOTE D'ORGANISATION</b>
	<b>SERVICE TECHNIQUE DE L'AVIATION CIVILE (STAC)</b>  <b>Version n° 1</b>

<b>RÉDACTEUR – VERIFICATEUR – MODIFICATIONS – REVISION</b>			
DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	MODIFICATIONS
	NOM	NOM	
13/12/2019	Stéphanie CHAYLA	Frédéric MEDIONI	Version initiale.

<b>PUBLICATION</b>

<b>OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION</b>
Cette note décrit l'organisation retenue par la direction. Elle s'applique à tous les agents de la direction.

<b>DATE D'APPLICATION : 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
---

Approuvée par le directeur le : 20/12/2020

Signature : F. MEDIONI

## Article 1 : Organisation

Le service technique de l'aviation civile est dirigé par un directeur assisté d'un adjoint. Il comprend :

a) Quatre départements techniques :

1° Le département «aménagement, capacité, environnement» (STAC/ACE);

2° Le département «structures adhérence» (STAC/SA);

3° Le département «sûreté, équipements» (STAC/SE);

4° Le département «systèmes d'information et navigation aérienne» (STAC/SINA);

b) Le département administratif (STAC/DA);

c) La cellule aéronavale (STAC/AN);

d) Le pôle support (STAC/SUP);

e) Le délégué de la direction sur le site de Toulouse.

## Article 2 : Direction du STAC (STAC/DIR)

Elle comprend le directeur, le directeur adjoint et leur secrétariat. Lui sont rattachés :

- Le responsable qualité et communication en charge du système de management de la qualité du STAC (ISO 9001) et de l'accréditation COFRAC (ISO 17025 et 17020) des laboratoires d'essais ainsi que de la définition et la coordination de la politique de communication interne et externe du service ;
- Le conseiller scientifique et international qui coordonne l'activité du STAC à l'international, et qui développe les activités scientifiques du service ;
- Le responsable « programmes et partenariats » qui a pour mission de piloter et développer les partenariats, actions de coopération des départements techniques ;
- L'assistant de prévention, chargé de conseiller et d'assister le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène de sécurité du travail ;
- Les personnes compétentes en radioprotection.

La direction du STAC est basée à Bonneuil-sur-Marne.

## Article 3 : Département Aménagement-Capacité-Environnement (STAC/ACE)

### 3.1 Missions générales

Le département «aménagement, capacité, environnement» (STAC/ACE) est chargé, pour l'aménagement des aéroports, leur sécurité, la capacité et les impacts environnementaux du trafic aérien :

- d'apporter l'expertise technique pour l'élaboration de la réglementation et de la normalisation nationale et internationale ;
  - d'élaborer et de diffuser les outils et méthodologies pour la connaissance et l'atténuation des impacts environnementaux du trafic aérien et de conduire des campagnes de mesure de ces impacts;
  - d'élaborer et de diffuser des outils et des méthodologies pour les études de capacité et la modélisation du trafic aérien et d'assister les services de la direction générale de l'aviation civile pour l'évaluation des capacités aéroportuaires ;
  - d'apporter l'expertise technique à la certification des aéroports et leur surveillance continue, la certification acoustique d'aéronefs ;
  - de contribuer à la définition, à la mise en œuvre, à la diffusion de la doctrine technique relative à la planification et aux aménagements aéroportuaires ;
  - d'élaborer des documents de planification pour l'Etat ;
  - de conduire ou de réaliser des études d'aménagement d'aéroport, à condition qu'elles ne risquent pas de créer des conflits d'intérêt avec ses missions ;
- d'organiser la production des plans de servitudes aéronautiques et des documents règlementaires de cartographie de bruit aéronautique ;

– d’assister les services de l’Etat sous forme d’expertise, d’avis ou de conseil et, pour les installations aéroportuaires spécifiques, sous forme d’études de faisabilité, de programmation et de participation à des commissions techniques.

Il est encadré et géré par un chef de département, assisté d’un secrétariat. Il comprend deux divisions. Le département est réparti entre les sites du STAC de Bonneuil et Toulouse.

### **Article 3-2 Division « Sécurité et Capacité Aéroportuaires (ACE/SCA) »**

La division SCA (« Sécurité et Capacité Aéroportuaires ») est encadrée et gérée par un chef de division et d’un chef de division adjoint.

Elle réalise des études et apporte son expertise dans les domaines de la sécurité des mouvements des aéronefs au sol et en vol, de la sécurité des infrastructures et équipements, de la capacité des aéroports et espaces aériens terminaux, de la planification aéroportuaire (plans de servitudes aéronautiques, obstacles, aménagement pour tout type de plate-forme aéronautique).

A ce titre, elle est chargée :

- d’apporter l’expertise technique utile pour l’élaboration de la réglementation et de la normalisation nationale et internationale ;
- d’apporter l’expertise technique utile à la certification des aéroports et leur surveillance continue ;
- d’élaborer et de diffuser des outils et des méthodologies pour les études de capacité et la modélisation du trafic aérien ;
- d’assister la Direction Générale de l’Aviation Civile pour l’évaluation des capacités aéroportuaires : évaluation de l’impact sur le trafic de différents scénarios d’évolution des aménagements des aéroports et de leur exploitation, évaluation de l’impact de certains concepts innovants, y compris du point de vue environnemental, ou encore évaluation des scénarios d’optimisation des flux de passagers au sein des aéroports ;
- de réaliser des études mettant en perspective la « sécurité » et la « capacité » aéroportuaires ;
- de contribuer à la définition, à la mise en œuvre, à la diffusion de la doctrine technique relative à la planification et aux aménagements aéroportuaires ainsi qu’à leurs installations spécifiques ;
- d’élaborer des documents de planification pour l’Etat ;
- de conduire ou de réaliser des études d’aménagement d’aéroport, à condition qu’elles ne risquent pas de créer des conflits d’intérêt avec ses missions ;
- d’organiser la production des plans de servitudes aéronautiques
- d’assister les services de l’Etat sous forme d’expertise, d’avis ou de conseil et, pour les installations aéroportuaires spécifiques, sous forme d’études de faisabilité, de programmation et de participation à des commissions techniques.

### **Article 3-3 Division « Environnement (ACE/ENV) »**

Elle est encadrée et gérée par un chef de division, assisté d’un adjoint, d’un expert en acoustique. Elle comprend cinq subdivisions.

- La subdivision « Etudes, analyse et modélisation acoustique » réalise des études acoustiques à des fins de surveillance ou de certification, sur la base de mesures ou de simulations et apporte son expertise sur les thématiques liées au bruit des aéronefs.

- La subdivision « **Mesures acoustiques** » réalise des mesures de bruit des aéronefs à des fins de surveillance ou de certification acoustique. Elle gère l'équipement et les procédures du laboratoire de mesures de bruit. Elle participe aux études et apporte son expertise sur les thématiques liées aux mesures de bruit d'aéronefs.

- La subdivision « **Prévention du risque animalier** » conduit des études et apporte son expertise sur les moyens de lutte contre le péril animalier et la biodiversité sur et aux abords des aérodromes.

- La subdivision « **Qualité de l'air** » conduit des études et apporte son expertise sur la qualité de l'air sur et aux abords des aérodromes, ainsi que dans l'espace aérien.

- La subdivision « **Eaux, sols, dégivrants et déverglaçant** » conduit des études et apporte son expertise, d'une part, sur la pollution des eaux et des sols aéroportuaires, d'autre part, sur la sécurité des opérations de dégivrage des aéronefs et de déverglaçage des pistes ainsi que leur impact environnemental.

## **Article 4 : Département Structure-Adhérence (STAC/SA)**

### **4.1 Missions générales**

Le département «structures adhérence» (STAC/SA) est chargé, pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures aéroportuaires :

- d'animer et de développer la recherche, d'établir des méthodologies, de réaliser et diffuser des guides techniques, outils, méthodes ou matériels ;
- de participer à la production et à l'actualisation des normes et règlements techniques et de représenter la direction générale de l'aviation civile dans les instances qui les établissent ;
- de participer à la certification et à la surveillance des aérodromes ;
- d'assister les services centraux ou déconcentrés de l'Etat, sous forme de conseil, d'expertise, d'avis ou de formations ;
- d'opérer des auscultations de chaussées aéronautiques pour déterminer notamment leurs caractéristiques de portance et de glissance.

Il est encadré et géré par un chef de département assisté d'un secrétariat. Il comprend deux groupes, un laboratoire et une direction de projets, et est basé à Bonneuil-sur-Marne.

### **Article 4-2 Groupe « Sécurité - Adhérence des Pistes (SA/SAP) »**

Il est encadré et géré par un chef de groupe et a pour mission de conduire les études et piloter la recherche dans le domaine de la sécurité des vols en lien avec l'adhérence des pistes aéronautiques, en particulier :

- de traiter la sécurité des aires de mouvement lors des phases de roulage, d'atterrissage ou de décollages des aéronefs, notamment en relation avec l'état de surface des chaussées,
- de développer les méthodes de surveillance, d'auscultation des chaussées aéronautiques (contamination, adhérence, etc.) et d'utilisation des appareils,
- d'assurer la diffusion des connaissances (publications et formations).

### **Article 4-3 Groupe « Sécurité - Structure et Eco-conception (SA/SSE) »**

Il est encadré et géré par un chef de groupe et a pour mission de conduire les études et piloter la recherche dans le domaine de la sécurité des vols en lien avec les caractéristiques structurelles des pistes aéronautiques, en particulier :

- de la portance des chaussées relativement à l'agressivité des aéronefs,
- du dimensionnement des structures et des solutions de réfection alliant sécurité et transition énergétique,

- des méthodes de surveillance et d'auscultation des chaussées aéronautiques (portance, IS, uni, etc.), d'utilisation des appareils et de gestion du patrimoine d'infrastructures,
- de l'innovation dans le domaine de la construction, du recyclage et de la réparation,
- de la diffusion des connaissances (publications et formations).

#### **Article 4-4 Laboratoire Essais et Expertise (SA/L2E)**

Le laboratoire est en charge des expertises opérationnelles (mesures d'adhérence fonctionnelle, expertises PCN/admissibilités, inspections IS, etc.) et des inter-comparaisons des appareils de mesure (notamment dans le cadre de la délivrance réglementaire de l'agrément des appareils de mesure continue du frottement).

Il est encadré et géré par un chef de laboratoire, assisté d'un adjoint, d'un chef de programme « Gestion de patrimoine » d'une équipe technique et d'une équipe de techniciens de laboratoire.

Le laboratoire se compose de trois unités opérationnelles (UO):

- L'UO « **Auscultation** » réalise :
  - les inspections de 2<sup>ème</sup> niveau de l'aire de mouvement avec essais d'adhérence fonctionnelle pour la détermination du coefficient de frottement longitudinal (CFL) des chaussées aéronautiques,
  - des essais de portance sur chaussées aéronautiques.
- L'UO « **Inter-comparaisons** »
  - organise et coordonne des essais inter-laboratoires d'aptitude (EILA):
    - à la mesure d'adhérence, notamment dans le cadre de la délivrance des certificats d'agrément des appareils de mesure continue du frottement,
    - à la mesure de portance, dans le cadre de campagnes nationales et internationales,
  - évalue l'aptitude des laboratoires participant aux EILA,
  - établit les rapports d'essais d'aptitude.
- L'UO « **Portance - IS** » réalise :
  - les rapports de portance suite aux essais réalisés par l'UO « Auscultation »,
  - les inspections de 2<sup>ème</sup> niveau de l'aire de mouvement pour le relevé des dégradations et établit les rapports d'indice de service,
  - les études de PCN et d'admissibilité d'aéronefs et de trafic équivalent,
  - la formation (interne ou externe) à la méthode "Indice de Service".

#### **Article 4-5 Direction de projets « Assistance à maîtrise d'ouvrage et expertises transverses » (SA/AMO)**

La direction de projets est en charge du pilotage des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'expertise transverse sur des projets aéroportuaires. Elle s'appuie sur les équipes d'experts des différents départements du service, sur les autres services de l'État mobilisé sur chacun des projets concernés, ainsi que sur des prestataires recrutés tant que de besoin.

Elle est encadrée et gérée par un directeur de projets assisté d'un adjoint.

### **Article 5 : Département Sûreté et Equipements (STAC/SE)**

#### **5.1 Missions générales**

Le département «sûreté, équipements» (STAC/SE) est chargé, dans le domaine de la sûreté des transports et des équipements de sécurité aéroportuaire:

- d'assurer la veille scientifique et technique, de promouvoir et d'évaluer l'innovation dans les techniques, installations et systèmes;
- de participer à l'élaboration et à l'évaluation de la politique, de la réglementation et de la normalisation;
- d'évaluer les matériels et systèmes en vue d'une certification, d'une homologation, d'un contrôle de conformité ou d'en vérifier les performances;
- d'apporter l'expertise technique utile aux audits sur les plans national, européen ou international;

- d’assister les responsables de l’exploitation de ces matériels et installations, dans le cadre d’un contrôle intégré, par des avis ou expertises;
- d’apporter son expertise technique pour le fonctionnement du système technique central de contrôle des titres d’accès dans les parties critiques de la zone réservée des aérodromes.

Il peut réaliser des études à condition qu’elles ne risquent pas de créer des conflits d’intérêt avec ses autres missions.

Il est encadré et géré par un chef de département assisté d’un secrétariat, d’un bureau »gestion-organisation « et comprend deux divisions. Il est réparti sur les trois sites du service : Bonneuil-sur-Marne, Toulouse et Biscarrosse. Le bureau gestion organisation est rattaché au chef du département. Il est chargé de la gestion budgétaire du département, de la gestion des certificats, attestations agréments des matériels et systèmes de sûreté et de la gestion des redevances associées.

## **Article 5-2 Division « sûreté (SE/S) »**

La division Sûreté est chargée :

- d’assurer la veille scientifique et technique, de promouvoir et d’évaluer l’innovation dans les techniques et installations de détection d’objets ou engins dangereux, ainsi que dans les systèmes de contrôles d’accès ou péri métriques,
- de participer à l’élaboration et l’évaluation de la politique, de la réglementation et de la normalisation,
- de conduire des études relatives à la sûreté,
- de certifier ou d’agréer les matériels et installations, ou d’en vérifier les performances, grâce notamment aux tests qu’il réalise, en direct ou en partenariat avec des organismes scientifiques ou techniques, français ou étrangers,
- de participer à des missions d’audit de sûreté sur les plans national, européen ou international,
- d’assister les responsables de l’exploitation de ces matériels et installations, dans le cadre d’un contrôle intégré, par des avis ou expertises.
- De réaliser des activités didactiques telles que l’animation de formations ou des présentations lors de séminaires, forums et sessions de formation.

Elle est encadrée par un chef de division assisté de son adjoint. Elle comprend trois entités réparties entre Bonneuil-sur-Marne et Biscarrosse.

**- Laboratoires Sûreté, dirigé par un Directeur des laboratoires Sûreté** : ils sont les suivants :

### Sur le site de Bonneuil-sur-Marne

- Le laboratoire des appareils conventionnels concerne l’évaluation des technologies telles que les détecteurs de masses métalliques, les appareils d’imagerie radioscopiques, les scanners de sûreté.
- Le laboratoire pour la détection de traces d’explosifs en cours de réalisation.

Ces deux laboratoires sont animés par un chef des laboratoires de Bonneuil, chargé des systèmes de sûreté.

### Sur le site de Biscarrosse

- Le laboratoire EDS et Equipes cynotechniques déployés dans les bâtiments Guillaumet et Reine
- Le Laboratoire National de test des équipements de détection des explosifs artisanaux

Ces deux laboratoires sont animés par un chef des laboratoires de Biscarrosse, assisté, pour le Laboratoire National d’un expert en Chimie

Les laboratoires sont chargés de l'évaluation des équipements et systèmes de sûreté en vue de :

- Leur certification
- La vérification du maintien de leur performance
- L'établissement de l'état de l'art des technologies de détection

Ils participent aux travaux internationaux (OACI, UE, CEAC) notamment dans le cadre de l'élaboration des processus d'évaluation des appareils de détection.

Ils assurent le retour d'expérience sur l'utilisation des équipements et systèmes de sûreté.

Ils conduisent et participent aux études souhaitées par les administrations centrales de la DGAC : Direction du transport aérien et Direction de la sécurité de l'aviation civile.

Ils conseillent et assistent les DSAC-IR et les aéroports pour la mise en œuvre des mesures de sûreté.

Ils conduisent des expérimentations sur sites opérationnels.

Les laboratoires sûreté sont mis à disposition en tant que de besoins au groupe Etudes Recherche et Innovation et au groupe Contrôle d'accès.

Le chef des laboratoires du site de Biscarosse assure les relations avec la DGA EM ainsi que les relations avec les entreprises intervenant sur le site pour son entretien ou sa maintenance (entreprises de nettoyage, contrats de maintenance...). Il exprime les besoins du site en matière de travaux immobiliers.

- **Groupe Contrôle d'accès « GCA »**, basé à Bonneuil-sur-Marne, est organisé en programme :

Programme : Maintien en condition opérationnelle du STITCH

Il est chargé d' :

- Assister la Direction du Transport Aérien (DTA) dans l'administration du Système de Traitement Informatisé des Titres de Circulation et des Habilitations (STITCH) ;
- Assurer le soutien de niveau 2 du Système de Traitement Informatisé des Titres de Circulation et des Habilitations (STITCH) sur les domaines techniques de l'édition des badges (RFID et impression), des interfaces avec les contrôles d'accès ;

Programme : Contrôle d'accès

Il est chargé de :

- Élaborer et mettre à jour le référentiel technique de spécifications des contrôles d'accès aéroportuaires ;
- Valider les systèmes de contrôle d'accès automatisés sur les aérodromes ;
- Assurer le contrôle de la performance des systèmes de contrôle d'accès automatisés des aérodromes ;
- Conduire la veille scientifique et technique dans le domaine de la vidéosurveillance de la RFID, des systèmes d'identification et d'authentification et de la protection périmétrique.

Il conduit les études souhaitées par les administrations centrales de la DGAC : Direction du transport aérien et Direction de la sécurité de l'aviation civile.

Il conseille et assiste les DSAC-IR et les aéroports pour la mise en œuvre et le contrôle des mesures de sûreté relatives à l'accès aux ZSAR.

Programme : Interopérabilité, sécurité et sûreté des systèmes

Il est chargé d' :

- Édicter des recommandations en vue de garantir l'interopérabilité et la sûreté des systèmes biométriques, des systèmes de contrôle d'accès et du STITCH ;
- Édicter, en partenariat avec les services de la DGAC mais également d'autres organismes des recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information dans le cadre de la mise en œuvre des équipements de sûreté ;
- Participer aux réflexions sur la cyber menace appliquée au monde aéroportuaire.

- **Le groupe « études, recherche et innovation (GERI)»**, basé à Bonneuil-sur-Marne, est chargé de réaliser ou conduire les études relatives à la sûreté, de conduire des expérimentations sur sites aéroportuaires, de participer à l'établissement des spécifications techniques des équipements et systèmes de sûreté et de leurs méthodologies de test d'évaluation. Il est dirigé par un chef de groupe. Il est organisé en trois programmes :

Programme : Caractérisation de la menace

Il est chargé de :

- Evaluer la menace qui pèse sur le transport aérien des types nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif ;
- Caractériser les menaces identifiées et suivre les travaux conduits sur les plans international et national dans ce domaine ;
- Participer à la promotion de l'innovation ;
- Promouvoir l'innovation technique et construire des montages de partenariats avec des universités, des industriels et des opérateurs ;
- Participer à l'établissement des spécifications techniques des équipements et systèmes de sûreté avec la collaboration des laboratoires sûreté ;
- Participer aux travaux internationaux (OACI, UE, CEAC) dans ses domaines de compétences ;
- Conduire la veille scientifique et technique dans ses domaines de compétence.

Programme : Technologie de détection de la menace

Il est chargé de :

- Expertiser les technologies de détection ;
- Prescrire des actions de recherche et de développement dans le domaine de la détection des menaces ;
- Conduire des études sur la vulnérabilité des avions ;
- Promouvoir l'innovation technique et construire des montages de partenariats avec des universités, des industriels et des opérateurs
- Etablir les spécifications techniques des équipements et systèmes de sûreté avec la collaboration des laboratoires sûreté ;
- Participer aux travaux internationaux (OACI, UE, CEAC) dans ses domaines de compétences ;
- Participer aux évaluations des équipements et systèmes de sûreté ;
- Conduire la veille scientifique et technique dans ses domaines de compétence ;

Programme : Ergonomie de Systèmes et Facteurs Humains

Il est chargé de :

- Conduire des études relatives à l'ergonomie des systèmes de contrôle de sûreté des aéroports ;
- Conduire des études relatives aux facteurs humains dans les processus de contrôle y compris les interfaces homme-machine ;
- Participer aux travaux internationaux dans le domaine de la sûreté du transport aérien ;

- Participer aux travaux internationaux (OACI, UE, CEAC) dans ses domaines de compétences ;
- Participer au groupe de travail international INTERTAG dédié aux facteurs humains ;
- Participer à l'innovation technique et aux montages de partenariats avec des universités, des industriels et des opérateurs ;
- Conduire des expérimentations sur sites aéroportuaires.

Pour ses missions, le groupe Etudes Recherche et Innovation s'appuie sur les laboratoires sûreté en tant que de besoins.

### **Article 5-3 Division « équipements (SE/E)»**

La division Equipements contribue :

- à l'élaboration et l'interprétation de normes, règlements, manuels et guides touchant à la sécurité et à la supervision des domaines de l'énergie, du balisage lumineux et du SLIA ;
- à des études et à des réflexions sur des problématiques liées à la sécurité du balisage et de l'énergie ;
- à des activités didactiques telles que l'animation de formations ou des présentations lors de séminaires, forums et sessions de formation ;
- à l'élaboration de la réglementation et de la normalisation.

Elle est encadrée par un chef de division et comprend trois subdivisions basées à Toulouse et un groupe basé à Bonneuil-sur-Marne.

- **La subdivision « aides visuelles (VIS)»** est chargée d'évaluer les aides visuelles utilisées pour le balisage lumineux aéroportuaire et d'obstacles en vue de leur certification ou de leur agrément et réalise aussi des études et des expertises dans le domaine.

- **La subdivision « lutte contre l'incendie des aéronefs (LIA)»** est en charge de l'évaluation des matériels et des équipements de lutte contre l'incendie des aéronefs en vue de leur certification ou de leur agrément et réalise des études et des expertises dans le domaine. Elle assure en outre le secrétariat de la Commission Nationale des Matériels de Sécurité Aéroportuaire.

- **La subdivision « énergie et balisage (EBA)»** est chargée de conduire des audits et des expertises des systèmes d'énergie et du balisage des aérodromes civils et militaires pour le compte de la DSAC et de la DCSID (ministère de la défense) et réalise des études et expertises dans le domaine.

## **Article 6 : Département systèmes d'information et navigation aérienne (STAC/SINA)**

### **6.1 Missions générales**

Le département «systèmes d'information et navigation aérienne» (STAC/SINA) est chargé: a) Dans le domaine de la sécurité de la navigation aérienne:

- de conduire les études, analyses et enquêtes utiles à l'élaboration des positions de la France et de la direction générale de l'aviation civile au sein des instances internationales; – de participer à la production et à l'actualisation des normes et règlements techniques et de représenter la direction générale de l'aviation civile dans les instances qui les établissent;
- d'assurer la veille scientifique et technique nécessaire à l'actualisation des connaissances et leur diffusion au sein du milieu professionnel;
- d'apporter l'expertise technique utile aux opérations de vérification de l'application des règlements européens;
- d'instruire des dossiers techniques des prestataires de services de navigation aérienne pour justifier de la conformité réglementaire de leurs systèmes sur les aspects sécurité, interopérabilité et sûreté technique en vue de l'autorisation de leur mise en service;
- d'assister les services de l'Etat, sous forme de conseil, d'expertise ou d'avis.

b) Dans le domaine des systèmes d'information et de documentation:

- de gérer l'ensemble des systèmes d'information du service;

- d’assister la direction de la sécurité de l’aviation civile, à sa demande, dans la définition, le développement, la gestion et la maintenance des outils d’aide aux activités de certification, agrément, audit ou surveillance;
- d’assister la direction du transport aérien, à sa demande, dans la définition, le développement, la gestion et la maintenance d’outils pour les études et travaux de préparation des évolutions réglementaires;
- de gérer le fonds photographique de la direction générale de l’aviation civile, les fonds documentaire et iconographique du service et, le cas échéant, pour le compte d’autres services de la direction générale de l’aviation civile;
- d’assurer la publication des documents ou leur mise en ligne pour la diffusion des connaissances techniques du service.

Il est encadré et géré par un chef de département assisté d’un secrétariat. Il comprend trois entités réparties entre Bonneuil-sur-Marne et Toulouse.

### **Article 6-2 Division « Systèmes d’Information (SINA/SI) »**

Elle est encadrée et gérée par un chef de division et comprend deux subdivisions basées à Bonneuil-sur-Marne. Elle est chargée du suivi et de la mise en œuvre au sein du service de la politique du Ministère et de la DGAC en matière de systèmes d’information, notamment en ce qui concerne leur sécurité. La division gère le matériel informatique, le parc de téléphonie fixe et mobile du STAC ainsi que le parc de copieurs multifonctions du STAC.

- **la subdivision « support et administration des systèmes (SAS)»** est chargée de l’administration et de l’ingénierie des infrastructures du réseau informatique local du STAC sur ses trois sites (Bonneuil-sur-Marne, Toulouse, Biscarrosse) et de son interface avec le réseau d’entreprise de la DGAC, ainsi que de l’ingénierie des infrastructures de téléphonie fixe et de visioconférence. Elle gère le parc informatique du STAC (matériels et logiciels). Elle assure le conseil et l’assistance aux utilisateurs et la maintenance des outils et des matériels (informatique, et outils d’impression et de communication) mis à disposition des utilisateurs.

- **la subdivision « assistance pour les projets informatiques (API)»** assure le développement, l’hébergement et la gestion de sites Intranet, Extranet et Internet pour le compte du service ou des partenaires du service. Elle offre à ce titre des prestations de conseil et d’assistance aux utilisateurs de ces sites. Elle assure le support méthodologique des départements techniques du STAC pour l’expression de leurs besoins en matière de projets informatiques scientifiques et techniques, pour leur prise en compte des contraintes réglementaires, techniques et de sécurité des systèmes d’information. A ce titre elle est amenée à effectuer de l’assistance à la maîtrise d’ouvrage et à la maîtrise d’œuvre des développements informatiques indispensables à la diffusion des études et des expertises des départements techniques.

### **Article 6-3: Division « Navigation aérienne (SINA/NA) »**

Elle est encadrée et gérée par un chef de la division. Elle est située à Toulouse.

Les agents de la division sont directement rattachés hiérarchiquement au chef de la division, qui est responsable de l’encadrement, de la gestion de la division. Il contribue sous la responsabilité du chef de département à la définition de l’orientation générale des activités de la division. Il met en œuvre ces activités dans la division.

La division est chargée de :

- Réaliser des expertises ou inspections portant sur la sécurité de systèmes techniques ATM/ANS, pour le compte de la DSAC, de la DTA, d’Autorités Compétentes pour la supervision de la sécurité ATM/ANS (comme l’AESA), et le cas échéant, d’autres entités ;
- Élaborer et offrir des services en termes d’assistance à l’organisation de la surveillance de l’ATM/ANS, au bénéfice d’Autorités Compétentes pour la supervision de la sécurité ATM/ANS ;
- Contribuer à l’élaboration et l’interprétation de normes, règlements, manuels et guides touchant à la sécurité et à la supervision de l’ATM/ANS ;
- Conduire ou contribuer à des études et à des réflexions sur des problématiques liées à la sécurité ATM/ANS ;

- Contribuer à des activités didactiques telles que l'animation de formations ou des présentations lors de séminaires ou forums ;
- Entretenir et développer la connaissance des systèmes ATM/ANS actuels et en projet.

#### **Article 6-4 Groupe « Documentation, diffusion des connaissances (SINA/DDC) »**

Il est encadré par un chef du groupe et comprend quatre unités basées à Bonneuil-sur-Marne. Celui-ci assure le secrétariat du comité des publications du STAC et est également webmestre du site internet.

- **L'unité « Documentation - Médiathèque »** est chargée d'animer la médiathèque, de valoriser les ressources documentaires au profit de l'activité d'expertise du STAC, de gérer la Médiathèque (acquisition, enregistrement, classement et prêt des ouvrages et des périodiques), de traiter des demandes de documentation et de diffuser les publications du STAC.

- **L'unité « Veille scientifique et technique – Produits du service »** est chargée de réaliser la veille scientifique et technique au profit de l'activité d'expertise du STAC, d'élaborer et d'actualiser des scénarios de veille, d'effectuer le recueil, le catalogage et l'indexation des documents produits par le service, de gérer les archives (supervision des versements des départements du STAC, relations avec les archives centrales de la DGAC, communication des dossiers).

- **L'unité « Photothèque - Audiovisuel »** est chargée de la gestion du fonds iconographique de la DGAC, de la mise à disposition des photographies et de la valorisation de la photothèque, de la réalisation de reportages photographiques ou/et vidéo et de la conception et réalisation de films au profit de l'activité d'expertise du STAC

- **L'unité « Édition »** est chargée de la réalisation des publications éditées par le STAC (guides et notes techniques, plaquettes de communication, rapport d'activité, plan d'action du STAC, lettre d'information) et d'apporter un support aux actions de communication du service au profit de l'activité d'expertise du STAC

### **Article 7 : Département administratif (STAC/DA)**

Le département administratif (STAC/DA) est chargé de la passation des marchés du service, du support juridique, de la préparation et de l'exécution des budgets, de la gestion financière et comptable, notamment de la tenue de la comptabilité de l'ordonnateur, de la gestion et la formation du personnel, de la gestion administrative de l'action sociale ainsi que des fonctions logistiques propres au fonctionnement du service.

Il est encadré et géré par un chef de département et par son adjoint, assistés d'un secrétariat. Il comprend quatre divisions basées à Bonneuil-sur-Marne. Le chef du département administratif assure sur les sites de Bonneuil-sur-Marne et de Toulouse du STAC, la coordination des travaux immobiliers dont la maîtrise d'œuvre est confiée au SNIA.

#### **Article 7-1 Division « Finances (DA/F) »**

Le chef de la division Finances est chargé de la préparation et du suivi du budget du STAC. Il s'assure de l'allocation des ressources en autorisation d'engagement et en crédits de paiement et du disponible pour engager et payer.

Il a sous sa responsabilité deux entités.

La subdivision « Comptabilité » effectue les opérations comptables d'enregistrement des marchés, de validation des engagements juridiques et des services faits pour le budget annexe. La subdivision comptabilité

est le correspondant du STAC auprès du CPCM (centre de prestations comptables mutualisées) pour l'exécution des prestations comptables relatives au budget du Ministère de la Défense.

La « Régie de recettes » (BACEA) du STAC permet des encaissements divers : redevances, vente de documentation, loyers pour hébergement provisoire.

## **Article 7-2 Division « Achats (DA/A) »**

La division « Achats » est chargée sous l'autorité d'un chef de division d'assurer la sécurité juridique des achats, de choisir en coordination avec le département prescripteur de la dépense, la procédure d'achat la plus appropriée et de mettre en œuvre cette procédure, de rédiger les pièces administratives des marchés, d'organiser une évaluation des prestataires et des fournisseurs.

La division « Achats » apporte son soutien juridique à la rédaction des conventions entre le STAC et ses différents partenaires, (industriels, etc...).

## **Article 7-3 Division « Personnel (DA/P) »**

Elle est encadrée et gérée par un chef de la division ; elle comprend trois entités.

- l'unité « **accompagnement des carrières** » est chargée d'assurer une gestion individualisée des agents affectés au STAC (accueil administratif et social, gestion de proximité, suivi des positions et situations administratives, gestion du temps de travail, gestion des accidents de service hors aspect financier, préparation des retraites).
- L'unité « **gestion des emplois et développement des compétences** » met en œuvre la politique du service impliquant une démarche active pour trouver et obtenir les agents nécessaires aux activités du STAC et pour leur assurer le développement des compétences spécifiques requises.
- **Le pôle de compétence dont le responsable** élabore les épreuves des essais professionnels pour les mécaniciens, ouvrier d'entretien, conducteurs d'engins de travaux publics, conducteurs de poids lourds et ensembles routiers, les techniciens de laboratoire et assure l'organisation des essais et celle des formations liées aux essais.

## **Article 7-4 Division « vie du service (DA/VS) »**

La division vie du service est encadrée et gérée par l'adjoint au chef du département administratif et se compose de deux pôles.

- **Le pôle des « affaires transverses administratives »** contribue au bon déroulement des activités logistiques, relevant du département administratif.
  - pour les trois sites : suivi des délégations de signature, des autorisations de conduire, du règlement des litiges liés à la conduite des véhicules de l'Etat, du suivi de la convention de mise à disposition de matériels aux organisations syndicales ;
  - pour le site de Bonneuil-sur-Marne, élaboration et suivi des marchés de restauration et de nettoyage, gestion de l'hébergement provisoire, accueil, expédition du courrier, transport des personnes ;
  - pour le site de Biscarosse, prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement, liées à la vie du service.
- **Le pôle « missions »** assure la gestion des déplacements du STAC, de l'établissement de l'ordre de mission à la liquidation et au mandatement des frais de déplacement en passant par la recherche du meilleur coût de transport. Ce pôle dispose d'une annexe sur le site de Toulouse.

## **Article 8 : Cellule aéronavale (STAC/AN)**

Elle est dirigée par un chef de cellule et est basée à Bonneuil-sur-Marne. Elle est chargée de la fourniture et de l'installation des équipements de freinage sur les aérodromes, du dépannage et de la maintenance de ces installations ainsi que de la fourniture des pièces de rechange nécessaires à ces travaux, de la livraison sur les bases militaires des matériels consommables, nécessaires au bon fonctionnement des systèmes de freinage (câbles, sangles, connecteurs, etc.) et de l'enduction des sangles afin d'améliorer leurs performances techniques. Elle assure aussi l'usinage des diverses pièces mécaniques pour le compte des départements du STAC.

Elle comprend un atelier de maintenance des systèmes de freinage, une chaîne de polymérisation et un atelier d'usinage. Sa gestion administrative et logistique est assurée par le pôle support (STAC/SUP).

## **Article 9 : Pôle support (STAC/SUP)**

### **9.1 Missions générales**

Le pôle support (STAC/SUP) est basé à Bonneuil-sur-Marne. Il est chargé de:

- la gestion budgétaire des crédits civils et militaires destinés à répondre aux besoins logistiques du STAC sur les sites de Bonneuil-sur-Marne et de Biscarosse;
- la préparation des marchés et des contrats spécifiques du site de Bonneuil-sur-Marne;
- assurer l'ensemble des tâches administratives de la cellule aéronavale;
- la gestion de la réception et du magasin, des stocks afférents et de la reprographie;
- l'ensemble des activités d'entretien et de logistique de transport du site de Bonneuil-sur-Marne; – la gestion du parc de véhicules.

Il est encadré et géré par un chef de pôle et comprend deux subdivisions. Il est basé à Bonneuil-sur-Marne.

### **Article 9-2 : Subdivision « gestion des ressources »**

Elle est encadrée par un chef de subdivision et comprend deux entités :

- **Le service administratif** est chargé de la gestion budgétaire des crédits civils et militaires destinés à répondre aux besoins logistiques du STAC sur le site de Bonneuil-sur-Marne et de Biscarosse, de la préparation des marchés et des contrats spécifiques du site de Bonneuil-sur-Marne et d'assurer l'ensemble des tâches administratives de la cellule aéronavale.
- **L'unité réception / magasin** est chargée de la réception et la distribution de l'ensemble des achats faits par divers services du STAC sur le site de Bonneuil-sur-Marne de la gestion des stocks afférents, et de la reprographie (photocopies, coupes et pliages des plans et différentes opérations de façonnage).

### **Article 9-3 : Subdivision « maintenance et transport »**

Elle est encadrée et gérée par un chef de subdivision. Chargée de l'ensemble des activités d'entretien et de logistique de transport de Bonneuil-sur-Marne, elle peut être amenée exceptionnellement à intervenir pour les autres sites du STAC. Elle est chargée du suivi de l'exécution des contrats sur le site de Bonneuil-sur-Marne. Elle comprend deux unités :

- **L'unité maintenance** comprend, l'équipe de maintenance et d'entretien, chargée de la totalité des travaux d'aménagement et de maintien en état du site de Bonneuil-sur-Marne, l'équipe d'électriciens, chargée de l'entretien des réseaux et des installations électriques du site de Bonneuil-sur-Marne.
- **L'unité parc véhicules** est composée d'une entité roulage qui gère la programmation de la réservation des véhicules pour le compte des départements, du suivi des consommations de carburants et des

péages autoroutiers et de l'entretien et le suivi technique des véhicules légers du site de Bonneuil et de Biscarrosse

## **Article 10 : Le « délégué de la Direction du STAC » sur le site de Toulouse**

Le « délégué de la Direction du STAC » assure la gestion technique du bâtiment, la gestion logistique et financière du site en relation avec le pôle support et avec le département « Systèmes d'information et navigation aérienne » (moyens informatiques, hors besoins spécifiques des laboratoires). Il vérifie la rédaction des clauses techniques des marchés d'entretien et de maintenance du site, assure l'organisation de l'accueil des marchandises, les relations avec les partenaires administratifs toulousains (DTI, DSAC, SNIA ...) ainsi que les relations avec les entreprises intervenant sur le site pour son entretien ou sa maintenance (entreprises de nettoyage, gardiennage, contrats de maintenance...). Il exprime les besoins du site en matière de travaux immobiliers. Il s'assure du respect des règles de fonctionnements du STAC notamment celles relevant de l'hygiène et de la sécurité. La gestion du parc automobile du site Toulousain relève des attributions du délégué.

Lui sont rattachés un secrétariat qui travaille aussi en coordination avec la division DAVS pour la gestion et le suivi des missions et un technicien pour la logistique du site.

## **Article 11 : Les communautés de compétences scientifiques**

Les départements du STAC mettent des ressources en commun pour constituer des communautés de compétences transversales. Ces communautés ont pour vocation de diffuser, maintenir et développer au sein du STAC les outils et méthodes nécessaires à tous les départements techniques pour assurer les missions qui leur sont confiées.

Les communautés ainsi constituées assurent :

- un soutien méthodologique
- la formation interne nécessaire dans leur champ de préoccupations
- l'information sur les évolutions de leur domaine
- l'établissement et la mise à jour de la documentation y afférant
- une expertise ou un conseil dans toutes les phases de déroulement d'une étude
- un appui aux études qui nécessitent la mise en œuvre de ces outils et méthodes

Le STAC dispose de deux communautés de compétences scientifiques :

- La communauté « statistiques »
- La communauté « métrologie »

Le directeur du STAC nomme les animateurs de chacune des communautés.

## **Article 12 :**

Cette décision prend effet à compter du 1er janvier 2020. Elle remplace et annule la décision DEC/STAC/DA/19-347 du 22 octobre 2019. Elle sera déposée à la division achats, greffe du STAC.